



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement

Service Milieux et
Ressources Naturelles

Arrêté préfectoral modificatif prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire de la région du Nord-Pas-de-Calais

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, L.371-1 et suivants, R.123-1 et suivants, R.371-16 et suivants et D.371-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.110 et suivants et L. 121 et suivants ;

Vu le décret n°2011-2021 du 29 décembre 2011 déterminant la liste des projets, plans et programmes devant faire l'objet d'une communication au public par voie électronique dans le cadre de l'expérimentation prévue au II de l'article L. 123-10 du code de l'environnement ;

Vu le décret du 8 avril 2011 nommant Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord ;

Vu l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 21 mai 2013 ;

Vu l'avis du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, en tant qu'autorité environnementale du 5 juillet 2013 ;

Vu les avis des départements, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des parcs naturels régionaux situés en tout ou partie sur le territoire Nord-Pas-de-Calais;

Vu le dossier d'enquête publique comprenant notamment une évaluation environnementale, portant sur le projet de schéma régional de cohérence écologique Trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu la décision du 03/10/2013 n°E13000247/59 du président du Tribunal Administratif de Lille portant désignation des membres de la commission d'enquête chargée de diligenter l'enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire de la région du Nord-Pas-de-Calais

Sur la proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais ;

ARRETE:

ARTICLE 1- L'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire de la région du Nord-Pas-de-Calais est modifié comme suit :

A l'article 7 qui prévoit les lieux, jours et heures des permanences des commissaires enquêteurs, remplacer « jeudi 5 novembre 2013 de 14h à 17h » par « jeudi 5 décembre 2013 de 14h à 17h » pour les mairies de Béthune et Calais.

ARTICLE 2 – Le secrétaire général pour les affaires régionales, le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, les sous-préfets du département du Nord, et du Pas-de-Calais, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais, le président et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais, accessible sur le site internet <http://www.nord-pas-de-calais.territorial.gouv.fr/actes3/web/index.php?raadept=59>

Fait à Lille le,

- 5 NOV. 2013

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Laurent HOTTIAUX